CONDITIONS:

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, payable par semestre, d'avance pour l'envoi du journal pour la feuille destinée pour la campagne, quinze piastres par an, payable d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas les faire payer à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, bâtiments et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $60.

Les ANNONCES des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meublés, les articles signés par les passagers, les annonces de bénéfice &c. &c., devront payer au taux des annonces ordinaires.

Les ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

UNE DEDUCTION de 25 pour cent sera faite aux encans, aux shérifs, aux Rég. des Testamens, et aux Marshals, sur les annonces de ventes d'immeubles; et de dix pour cent sur les annonces de ventes de biens meubles.

Les ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c. &c., lui seront portées en compte séparé et aux prix ci-dessus énoncés.

Les ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

Les ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

POUR BATON-ROUGE et les ports intermédiaires. Le steamer neuf et élégant BRILLIANT, capitaine Th. Clark, partira pour Bâton-Rouge et tous les ports intermédiaires, les Mercredi et Samedi de chaque semaine, à 8 heures du matin, et partira de Bâton-Rouge, les Jeudi et Lundi, à la même heure.

Le Brilliant prendra le frêt pour la côte, aller et retour, dans la cale seulement. Par cet arrangement, les passagers peuvent être sûrs de faire un voyage aussi prompt qu'agréable, de jour, sans se trouver à bord d'un bateau dont le pont est encombré de marchandises et de balles de coton.

Le frêt devra nécessairement être mis à bord les Lundi, Mardi et Vendredi, car il n'en sera pas reçu les jours de départ du bateau. Le frêt des marchandises mises à bord dans le cours du passage, sera exigé d'avance des chargeurs, lorsque le consignataire ne se trouvera pas à bord.

Les marchandises débarquées sur les plantations, le seront au risque des propriétaires.—Pour frêt ou passage, s'adresser à bord du Brilliant.

N. B.—Aucune dette ne sera payée par le Brilliant, à moins qu'elle n'ait été contractée par ordre du capitaine. 9 nov—6m

Nouvelle ligne de paquebots pour New-York.

LE jour de départ est fixé, pour toute la saison, au Lundi, de quinzaine en quinzaine, que le navire soit chargé en plein ou sur lest.

Navire Orleans capt.	S. Sears,	590 tonneaux	27 nov.
" Alabama	" C. C. Berry,	474	"	11 déc
" Arkansas	" E. J. Dennis	627	"	25 "
" Saratoga	" W. Hathaway	542	"	8 janv.
" Nashville	" D. Jackson,	540	"	22 "
" Kentucky	" J. Bunker,	629	"	5 févr

Ces navires sont tous de 1ère. classe, doublés et chevillés en cuivre; construits à New-York pour ce service, ils ne calent que peu d'eau et passent la barre sans y être retenus. Des capitaines ont tous, une grande expérience de la mer et les navires sont remorqués soit en descendant soit en remontant le fleuve. Les emménagemens sont fort beaux et les provisions abondantes. Le prix du passage à la chambre est de $90 sans y comprendre vins ou liqueurs. Il n'est fourni aux officiers du bâtiment ou à l'équipage aucune liqueur ou boisson spiritueuse. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

FRANKLIN AMES & Co.
No. 48 rue du Camp.

N. B. Les bâtimens ne sont point responsables de la casse des verreries, poteries, marbres ou granit; de la rouille du fer ou de l'acier; ni de la perte de tout sac, panier ou ballot, à moins qu'un connaissement régulier n'ait été signé par les agents. 11 nov—

POUR LIVERPOOL.—Le navire BENGOR, classe A1, de marche supérieure, commandé par le capitaine Dyer, ayant la plus grande partie de son chargement engagé partira sous peu. Pour frêt de 300 balles de coton, ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à

BAILEY & ABBOTT,
14, rue Bienville.
24 nov

POUR LE HAVRE—Le navire LA GRANGE, capitaine Marshall, désire 300 balles de coton pour compléter son chargement. Pour frêt desquelles s'adresser à bord ou à

LEVI H. GALE,
93, rue de la Commune.
24 nov

POUR LE HAVRE—Passage seulement. Le navire GIRARD, classe A1, de marche supérieure, commandé par le capitaine James L. Lambert, ayant tout son chargement engagé et allant à bord, partira le 30 du courant. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord au capitaine ou à

L. H. GALE,
93, rue de la Commune.
23 nov

A FRETER—La goëlette GENEVA, doublée et chevillée en cuivre, de marche supérieure, bien construite, et du port de 113 tonneaux. Pour les conditions, s'adresser à

L. H. GALE,
93, rue de la Commune.
23 nov

POUR BORDEAUX. Le beau navire du voilier TALMA, capitaine Dillighan, arrivera avant la fin de la campagne, et partira dans les premiers jours de décembre.

Avant une jolie chambre, il prendra des passagers, s'adresser au capitaine, à bord, vis à vis le marché aux légumes ou à

H. PALOC & DUFOUR.
21 nov

POUR LA MOBILE. La goëlette Hudson, fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, commandée par le capitaine Clift, ayant une partie de son chargement engagé partira sous peu. Pour le reste, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis la place d'Armes, ou à

A. GRIVOT, No. 12 rue Poydras.
21 nov

POUR LA BAIE DE GALVESTON. La belle goëlette KOSCIUSKO, capitaine Burns, pour passage, s'adresser à bord en face de la place d'Armes, ou à

JAMES REED & Co.
88, rue de la Commune.
20 nov

POUR LIVERPOOL. La belle barque STRAFFORD, capitaine Winslow, partira sous peu, pour le port susdit. Pour passage, s'adresser au capitaine ou à

E. GRONING & Co.
20 nov

POUR LA HAVANE. La jolie barque Ciro, fine voilière, capitaine Tilbert, ayant les deux tiers de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du frêt, ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à

J PRATS & Fils.
10 nov

POUR LIVERPOOL. Le navire INDIA, numéroté A 1., capitaine Snow, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour frêt de 300 balles de coton, s'adresser à bord vis à vis la rue Julia ou à

GEORGE GREEN,
No. 60, rue du Camp.
10 nov

POUR LIVERPOOL. Le navire Harold, capitaine Crowell, est maintenant en chargement et partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, près de la place d'en haut ou à

GEO. GREEN,
rue de Camp No. 60
9 nov

A LOUER—Une partie du magasin no. 45, rue de la Douane, avec privilèges communs. Ce magasin est en ne peut plus convenable pour la vente en gros de bottes, souliers etc.
23 nov

A LOUER. Un magasin rue St. Louis entre Conti et Bienville. R. BRUGIER.
23 nov

A LOUER. Le beau bureau rue Gravier, convenable pour un courtier en coton; s'adresser à

ROBINSON & CO.
45 rue du Camp.
20 nov

AVIS—H. & W. ANDERSON (en conséquence de la petitesse de leur magasin actuel,) ont pris les deux magasins situés rue Tchoupitoulas No. 86 et rue du Commerce No. 21, l'un des magasins ci-devant occupé par Damarin & Co., où ils continuent le même genre d'affaires sur une plus grande échelle.

L'un des associés maintenant en Europe, a fait des arrangements avec les fabricants des meilleures Eaux de vie; et des principaux vignerons, arrangemens qui les mettront à même de vendre ce qu'il y a de mieux en fait de ces articles, et épargneront aux acheteurs, les dépenses d'importations par la voie de New-York. Ils ont reçu dernièrement, un supplément de Whiskey irlandais et écossais, de la même qualité que celui qui a été si généralement apprécié l'année dernière. 20 nov—

VIN DE SHERRY—30 pipes, 40 barriques, et 50 quarts do, vieux vin de Sherry pâle et brun de Gordon, en magasin et à vendre par

H. & W. ANDERSON & Co,
76, rue Tchoupitoulas.
3 oct

VIN DE SHERRY PALE ET BRUN—160 caisses de la marque Gordon en magasin et à vendre par

H. & W. ANDERSON & Co,
76, rue Tchoupitoulas.
25 oct

VIEUX VIN DE MADERE—50 caisses vin Madère de choix, contenant chacune trois douzaines, en magasin et à vendre par

H. & W. ANDERSON & Co,
76, rue Tchoupitoulas.
25 oct

BIERRE ET PORTER—200 barriques porter de Londres; 150 de bierre écossaise, en débarquement et à vendre à bas prix par

H. & W. ANDERSON & Co,
76 rue Tchoupitoulas.
25 oct

EAU DE VIE ET VIN—20 quarts barriques eau de vie, 150 quarts do, et 20 octaves vin de Madère de la Sicile, 40 quarts barriques vin d'Oporto, importé par le navire Créole, de Liverpool, et à vendre à des conditions avantageuses par

H. & W. ANDERSON & Co.
25 oct

VIN DE CANARI—100 quarts barriques vin de Canari, importation directe, à vendre à des conditions avantageuses par

H. & W. ANDERSON & Co,
76, rue Tchoupitoulas.
25 oct

EAU DE VIE DE CHAMPAGNE—50 barriques eau de vie de Champagne, arrivage récemment et à vendre par

H. & W. ANDERSON & Co,
76, rue Tchoupitoulas.
25 oct

VIN D'OPORTO ET VIN BLANC—Les soussignés, offrent à vendre le chargement du navire Tell, qui consiste en vin d'Oporto en pipes, demi-barriques, et quarts de barriques, vin blanc de Lisbonne en barriques et quarts do; vin blanc de Palerme, en barriques, et quarts do; vin blanc de Marseilles, en barriques, tous ces vins sont de qualité supérieure, et seront vendus au commerce à des conditions avantageuses.

H. & W. ANDERSON & Co,
76, rue Tchoupitoulas.
25 oct

BEURRE—40 barils beurre frais de l'Ouest, à vendre par

BEFFORD & SOGGERFREY,
76, rue Commerce.

TRAITES SUR BALTIMORE—En sommes convenables aux acheteurs, de 5 à 20 jours de vue, à vendre par LAURENT MILLAUDON,
1er déc

BEURRE DE GOSHEN—[illegible] ROBERT [illegible]
31, rue Bienville.

WHISKEY—70 barils Whiskey de Monongahela, ancien très-supérieur, à vendre par

M. MAHER,
1er. déc No. 16, rue Poydras.

PORC—227 barils mess Porc; 145 do do prime do, en débarquement et à vendre par

M. MAHER,
1er. déc No. 16, rue Poydras.

GRAISSE—368 barrillets Graisse à vendre par

M. MAHER,
1er. déc No. 16, rue Poydras.

FARINE—500 barils Farine supérieure, en débarquement et à vendre par M. MAHER,
1er. déc No. 16, rue Poydras.

JAMBON—70 boucauts plats côtés de Cincinnati, à vendre par M. MAHER,
1er. déc No. 16, rue Poydras.

AUX MARCHANDS DE BOIS.

LE soussigné vendra le privilège de couper du bois sur une terre considérable, située à quelques milles de la Nouvelle Orléans, dont il pourra être transporté par le Nashville rail road qui est maintenant en opération, le port à travers le canal étant achevé.

EDW. GOTTSCHALK, courtier,
1er déc 104, rue de Chartres.

A VENDRE—Actions de la compagnie du chemin à coulisse. EDW. GOTTSCHALK,
1er déc Courtier.

A VENDRE—Plusieurs lieues de terre de valeur au Texas, dont les titres sont incontestables.

EDWARD GOTTSCHALK,
1er déc Courtier.

BEURRE—100 barillets beurre reçus par le brick Architect, et à vendre par

W. C. HEWES & Co,
1er déc 34, rue Poydras.

LES soussignés viennent de recevoir, et offrent à vendre en magasin.

700 livres saucisson de Lyon,
100 fromages tête de maure,
200 dame-jeannes.

1er déc E. TASTET & DECAMARE.

MEUBLES ELEGANTS.

LES soussignés offrent à vendre à bon marché et pour du comptant, des meubles élégants; ils prendront indifféremment de bons billets endossés.

C. H. GRANT & Co.
1er déc 46, rue de Chartres.

CHAISE—50 douzaines chaises à la mode, à vendre par C. H. GRANT & Co,
1er déc 46, rue de Chartres.

PORC—120 barils Porc pour l'usage des habitations, et à vendre par M. MAHER,
1er. déc No. 16, rue Poydras.

DOUBLONS ESPAGNOLS à vendre par

J. M. CABALLERO,
1er. déc No. 80, rue St.-Louis.

TRAITES—Sur Charleston à vue, à vendre par

GEORGE GREEN,
1er. déc No. 60, rue du Camp.

RECU par le Salem, venant du Hâvre, et à vendre par le soussigné,

56 caisses Cerises à l'eau-de-vie, en bouteilles blanches.
16 caisses Liqueurs, en figures de porcelaine (genre nouveau.)
200 caisses Saucissons de Lyon, 1re. qualité.

J. E. LOREILHE,
1er. déc No. 33, rue Royale.

TRAITES SUR NEW-YORK.—Le soussigné tire sur New-York à vue et à 60 jours.

W. F. VIGERS.
1er. déc 30, rue Bienville.

LA Banque des Citoyens tire des checks à vue sur Cincinnati. J. B. PERRAULT,
1er déc Caissier.

FARINE—400 barils farine en débarquement et à vendre par JOSEPH LANDIS & CO,
1er déc 14, rue Poydras.

MELASSES—Un petit lot de melasses, en magasin et à vendre par A. GRIVOT
28 nov 12, rue Poydras.

HUILE DE LIN en barils et en cruches, en débarquement de la galliotte Jonge Maria, d'Amsterdam à vendre par

HUGO C. GILDEMEESTER,
28 nov 45, rue Bienville.

BEURRE Hollandais en fréquins en débarquement de la galliotte Jonge Maria, d'Amsterdam à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER,
28 nov 45, rue Bienville.

KIRSCH-WASSER—100 caisses de 1 douzaine de bouteilles chacune, de qualité supérieure, en débarquement de la galliotte Jonge Maria, d'Amsterdam, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER,
28 nov 45, rue Bienville.

TOILE A CHEMISES, d'une qualité supérieure et de grande durée. Aussi quelques caisses de toiles assorties, en débarquement de la galliotte Jonge Maria, d'Amsterdam, à vendre par

HUGO C. GILDEMEESTER,
28 nov 45, rue Bienville.

FROMAGE DE HOLLANDE—Tête de maures et pâte grasse en débarquement de la galliotte Jonge Maria, d'Amsterdam, et à vendre par

HUGO C. GILDEMEESTER,
28 nov 45, rue Bienville.

HARENGS DE LA MER BALTIQUE—150 barillets, en débarquement de la galliotte Jonge Maria, d'Amsterdam, à vendre par

HUGO C. GILDEMEESTER,
28 nov 45, rue Bienville.

GENIEVRE DE HOLLANDE marque de steamboat et autres marques, et marques de Poisson article supérieur et en débarquement de la galliotte Jonge Maria, d'Amsterdam et à vendre par

HUGO C. GILDEMEESTER,
28 nov 45, rue Bienville.

ORGE PERLEE &c.—50 barillets orge perlée, 100 paniers pomme de terre, 50 caisses anchois, 2 caisses saumon fumé, 50 caisses saucisses, 50 paniers eau minérale (de Selzer) aussi eau de Cologne supérieure, en débarquement de la galliotte Jonge Maria, d'Amsterdam et à vendre par

HUGO C. GILDEMEESTER,
28 nov 45, rue Bienville.

CANDI ASSORTI, en boites de toutes grandeurs, convenables aux acheteurs, garanti pouvoir se conserver, à vendre par E. F. NICHOLS,
28 nov rue du Camp.

350 NAPOLEONS à vendre par
W. F. VIGERS & Co.,
28 nov No. 31, rue Bienville.

TRAITES SUR LA HAVANE à courte échéance, à vendre par J. ROBERT & Co,
28 nov No. 47, rue Bienville.

200,000 CIGARES de la Havane, &c. 32,500 Regalia, de qualité supérieure, en magasin et à vendre par

J. ROBERT & Co.
28 nov No. 47, rue Bienville.

CAFE DE LA HAVANE—79 sacs Café vert de première qualité, à vendre par

J. ROBERT & Co.,
28 nov No. 27, rue Bienville.

CERTIFICATS de dépôts à New York, à vendre par WILLIAM G. HEWES & Co.
28 nov 34, rue Poydras.

VIN—Vieux vin de Sherry, en bouteilles et demi bouteilles de qualité supérieure en débarquement du navire Tallahassee de Liverpool et à vendre par

GEORGE GREEN,
24 nov 60, rue du Camp.

TABAC DE LA HAVANE—30 balles vieux tabac pâle de la Havane, en débarquement de la goëlette Capital, à vendre par

KOHN, DARON & Co.
28 nov 28, rue Bienville.

MORUE—6 boucauds belle morue française, en débarquement de la goëlette Capital et à vendre par KOHN, DARON & Co,
28 nov 28, rue Bienville.

CAFE DE LA HAVANE—191 sacs café en débarquement du brick Ninfa et à vendre par

KOHN, DARON & Co,
28 nov 28, rue Bienville.

SUCRE DE LA HAVANE—23 caisses sucre pâle de la Havane, en débarquement de la goëlette Capital, et à vendre par

KOHN, DARON & Co.
28 nov 28, rue Bienville.

CAFE—Un boucaud, un tierçon, et 40 sacs, café de Cuba, en débarquement de la goëlette Capital et à vendre par KOHN, DARON & Co
28 nov 28, rue Bienville.

A VENDRE par Cucullu, & Lapeyre Co., rue Toulouse, no 27:—

150 sacs café vert de la Havane,
20 caisses vin muscat,
30 caisses vin vieux de Catalogne &c. 28 nov

EN débarquement et en magasin.
Fruits assortis à l'eau-de-vie,
Eau de vie de Cognac 4ème preuve,
Eau de vie fine de Champagne,
Vins rouges en barriques,
" " en caisses,
" blanc do
" do en tierçons,
Fil à seine et à voile,
Huile d'olives en paniers,
Amandes en Coques,
Bouchons,
Cerises à l'eau-de-vie de la marque Badin frères,
Curaçao,
Sardines à l'huile,
Vins de Champagne en paniers, à vendre par

A. ST. GEORGES,
24 nov Rue St. Louis.

TOILE BRUNE DE RUSSIE—20 balles, reçues par le navire Nantasket et à vendre par

W. G. HEWES,
23 nov 34, rue Poydras.

AVIS—La société qui existait entre les soussignés, sous la raison de Lilly et Ferguson, est dissoute à dater de ce jour par consentement mutuel.

JAMES LILLY,
HERBERT Q. FERGUSON.

Tous ceux qui doivent à la dite société sont, en conséquence, priés de venir faire un réglement immédiat; et ceux qui ont des réclamations contre eux voudront bien les présenter sans délai, au no. 76, rue de la Douane.

Nlle Orléans, le 20 nov. 1837. 23 nov—1m

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Vaillant;

22 Barriques Vin Rouge,
16 demi do. Vin de Médoc,
75 do. do. Vin blanc Haut Sauterne,
10 Demi pipes Eau de Vie,
12 Quart do. do.
30 Barils Vinaigre,
300 Caisses Vin St. Julien,
30 do. Liqueurs assorties,
30 do. Marasquin,
10 do. Eau de Vie de Dantzick,
120 do. Fruits à l'Eau de Vie,
25 do. Crême de Noyau,
4 do. Verroterie taillée,
15 do. Saucissons de Lyon,
700 Paniers Huile,
150 do. Anisette surfine,
5 Balles Bouchons de damejeanne,
5 do. de bouteilles.

A. CAPDEVIELLE & Co.
17 nov 19, rue Toulouse.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.

375 Caisses, en débarquement des navires Pardonnett, Deucalion et Carolina, contenant un bon assortiment. Convenables à la saison. R. G. HOBBS,
9 nov 12, rue de la Douane.

VIN DE SICILE—100 barriques Vin de Madère de Sicile, importation directe en pipes, barriques, quarts de barriques et octaves, à vendre à bon marché par H. & W. ANDERSON,
18 nov 64, rue Tchoupitoulas.

BISCUIT DE SODA—On trouvera constamment ce genre de biscuits, à vendre [illegible] E. F. NICHOLS,
1 nov encoignure Camp et Natchez.

FICELLES—Les soussignés en offrent à vendre à des prix modérés.

H. & W. ANDERSON & Co.,
76, rue Tchoupitoulas.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

SUCCESSION LIVAUDAIS.—Vente par le Régister des Testamens.—Lundi quinzième jour de Janvier mil huit cent trente-huit, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, en vertu d'un décret rendu par l'Honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, rendu dans une instance, en partage de biens des successions de feu Jacques Philippe Enoul Dugué Livaudais et feue dame Rose Victoire Voisin son épouse, dans laquelle instance dame Jeanne Aspasie Enoul Dugué Livaudais et Paul Emile Loyet son époux, sont demandeurs et François Philippe Enoul Dugué Livaudais et autres sont défendeurs, No. 1004 du Docket de la dite cour, seront vendus à l'encan par le Régister des Testamens soussignés, l'esclave et les terres ci-après, savoir:

1o. Un nègre créole nommé Charles, âgé de 36 ans, appartenant par indivis à tous les héritiers des dits défunts, ce sujet est maladif.

2o. Une terre, mesurant trente arpents de face sur quarante de profondeur, située dans la Paroisse de Lafourche Intérieure, sur la rive gauche du Bayou Lafourche, 34 milles environ audessous de Thibodeauxville, bornée en haut par les terres de Dugué Frères et Louis Harang et audessous par celles de J. B. Daigle; cette terre aussi appartenant en commun aux dits héritiers.

3o. Toute cette étendue de terres (appartenant par indivis aux dits héritiers et aux autres parties défendeurs au dit procès), située dans la Paroisse de Lafourche Intérieure, bornée par la ligne du fond des habitations de Lafourche, à 40 arpents du Bayou du Boeuf, le Bayou des Allemands, et par les lignes de l'habitation de Mr. Charles Derbigny, la dite terre bien connue sous le nom de Vacherie de MM. Dugué Livaudais, telle qu'elle a été arpentée et représentée par M. A Bourgerol ingénieur, sur le plan d'arpentage et de division qu'il en a faite sous la date du 25 août 1835 et selon la division qui en a été faite sur le dit plan en soixante lots divisés, figurés et contenance, beaucoup d'entre ces lots, contenant une grande étendue de terres hautes et propres à la culture immédiatement et se composant pour le surplus de cyprières, terres de bois de marais et de prairies, chacun de ces lots se compose de la quantité, dite dans la table suivante:

Lot No.	Nomb. d'arpents Terres Hautes.	Nomb d'arp. Cyp. et prairie.
1	"	1418
2	"	2603
3	98	1872
4	"	1600
5	"	2647
6	248	2792
7	69	783
8	63	763
9	73	689
10	64	602
11	66	786
12	65	601
13	241	605
14	97	621
15	122	698
16	99	548
17	106	614
18	127	842
19	"	1445
20	"	320
21	"	559
22	"	143
23	"	300
24	"	1225
25	204	126
26	185	127
27	125	194
28	54	240
29	"	40
30	"	37
31	"	80
32	"	403
33	"	1423
34	37	2709
35	1170	2458
36	1161	1377
37	164	844
38	104	500
39	132	855
40	161	621
41	85	423
42	76	423
43	69	561
44	56	553
45	62	739
46	65	1237
47	"	1819
48	[illegible]	[illegible]
49	[illegible]	[illegible]
50	[illegible]	[illegible]
51	[illegible]	[illegible]
52	[illegible]	[illegible]
53	[illegible]	[illegible]
54	[illegible]	[illegible]
55	[illegible]	[illegible]
56	"	5235
57	117	1814
58	"	778
59	contenance incertaine.	
60		

4o. Le morceau de terre connu sous le nom de Petit Bois ayant environ dix arpents de profondeur, en grande partie, bornée par l'habitation de Mr. Charles Derbigny et réservé dans l'acte de la vente à lui faite, par les parties à ce partage des terres composant son habitation.

5o. Une butte ou amas de coquilles contenant plusieurs mille barils, située sur le bord du bayou de la Vacherie sur les terres de Monsieur Charles Dorbigny, également réservé dans le dit acte, cet article et le précédent étant aussi en commun à tous les co-partageans.

Ces terres sont la propriété des copartageans en vertu de la concession qui en fut faite par le gouvernement Français le premier juin 1763, à Joseph Villars Dubreuil leur auteur; le titre de cette concession fut enrégistré au Bureau des terres et du plus enrégistré et déposé au greffe de H. Lavergne, notaire, maintenant William Christy, le 15 février 1820, depuis, cette terre est échue aux propriétaires actuels, descendans en ligne directe du dit Villars, à l'exception de quelques faibles portions acquises par aliénation faite entre les héritiers et coproprietaires.

Toutes les portions de cette terre désignées comme "terres hautes" propres dès à présent à la culture, ne sont pas toutes sujettes aux inondations; elles sont élevées au dessus des eaux hautes des bayous dont elles sont arrosées de celle du canal de Barataria et de la Fourche, par laquelle elles sont traversées et seront en ce que l'on croit cultivables, lorsque par des égouts vers ces bayous et canal les eaux trouveront des issues. Ces terres hautes représentées sur le plan sont seulement celles qui maintenant paraissent hautes et séchées, et il est bien connu qu'après le défrichement dans ces quartiers l'étendue de terre cultivable se trouve toujours de beaucoup augmentée.

Conditions de la vente: l'esclave payable un tiers comptant et le surplus à six mois du jour de la vente, en un billet endossé à satisfaction, et assuré par hypothèque spéciale sur l'esclave.

Les terres et les coquilles payables un dix ème comptant, et le surplus à un, deux, trois et quatre ans de terme, du jour de la vente, le paiement assuré par des billets endossés à satisfaction et divisés en coupons, si les vendeurs le requèrent et par hypothèque spéciale sur les lots vendus; chacun de ces billets devant porter intérêt au taux de dix pour cent par an après l'échéance dans le cas où ils ne seraient point alors payés, sans que pour cela les acquéreurs aient le droit de retarder le paiement des échéances.

L'acquéreur et propriétaire subséquent de chacun des 58 lots de terre ci dessus décrits, sera obligé envers tous les autres, à fournir un chemin public qui sera établi soit d'après le consentement de tous les propriétaires, soit par le juri de police.

Le plan est déposé en l'étude de Théodore Seghers notaire, rue Toulouse no.—, où on pourra le voir jusqu'au dixième jour précédent la vente, alors il sera déposé à l'Arcade, lieu de la vente.

N. B. Les actes de vente seront passés devant Théodore Seghers notaire, aux frais des acquéreurs.

W. F. C. DUPLESSIS,
25 nov—tlj Régister des testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Daniel Gertier a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle aux successions vacantes de feu Godfroy Drader, John Munster et Han Berger, décédés intestat;—avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, W. F. C DUPLESSIS,
25 nov. Régister des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Wm. C. Hopkins a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu John H. Colquit décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS,
23 nov Rég. des testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que A. R. Mc Nair a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu James Scanlan, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour, W. F. C. DUPLESSIS,
25 nov. Régister des Testamens.

SUCCESSION DU REV. ADAM KENDELON.—Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de feu le Rev. Adam Kendelon, sont invitées à les présenter et celles qui doivent à la dite succession sont instamment priées de régler de suite, entre les mains du soussigné exécuteur testamentaire.

16 nov EDWARD DUPLESSIS.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District Judiciaire.—L'Etat de la Louisiane.—A tous ceux que ces présentes concernent, Salut;—Attendu que Daniel Tradewell Walden, ayant acheté à une vente faite par le Shérif de la Paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffe de cette Cour où la dite vente fut enrégistrée le 23ème jour de novembre de l'année 1837, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires;" approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du premier District Judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis par le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le Shérif susdit, le onzième jour de novembre de l'année 1837, en vertu d'un décret de cette Cour rendu, le onzième jour de décembre de l'année 1826, dans l'affaire de Mitchell & Lemoine vs. Edward Livingston, No. 7225 du Docket de cette Cour, à laquelle vente le dit Daniel Tradwell Walden s'est rendu acquéreur pour le prix de $1700, mille sept cents piastres, payable comptant.

Description de la propriété d'après le transfer Judiciaire, savoir:

Un quart indivis d'un morceau de Terre, situé au faubourg Ste. Marie, entre les rues Girod et Poydras, mesurant environ 43 pieds de face à la rue Tchoupitoulas et s'étendant jusqu'à la rue de la Nouvelle-Levée, originairement destinée à une rue appelée rue Kentucky, conformément à un plan enregistré et annexé à un acte passé pardevant Carlile Pollock, notaire public, daté le 3 mai 1818, ensemble tous les droits, titres et intérêts que les héritiers d'Edward Livingston ont ou peuvent avoir sur dix-sept terrains situés sur la batture dans le faubourg Ste. Marie, entre la rue St. Joseph et la ligne supérieure sud du dit faubourg des rues Tchoupitoulas et Vieille Levée, conformément au plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du 25 mai 1823, une copie du quel plan est maintenant enregistré dans la Cour du District pour le premier District de cet Etat dans l'affaire No. 9880; les dits terrains portent les No. 1, 3, 4, 5, 8, 47, 50, 51, 54, 55, 58, 59, 60, 61, 62, 63 et 64.

En foi de quoi j'ai signé ces présentes et apposé le sceau de la dite Cour ce 24 novembre A. D. 1837.

JOHN L. LEWIS, Greffier
27 nov—4

DRAPS POUR NEGRES—[illegible] balles drap, croisé, noir et blanc, 3 dito uni, 2 dito Linsey rouge et blanc, 3 dito Linsey rouge et bleu, en débarquement et à vendre par [illegible] & Co.
23 nov 29 rue de la Douane.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

SUCCESSION DE LAY.—Vente par le Régister des Testamens.—Le lundi, 4 décembre 1837, à 4 heures de l'après-midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu, à l'encan, au ci devant domicile de feue Marie Magdelaine Pierre Lay f. c. l., encoignure des rues Rampart et Conti, en cette ville, les effets mobiliers dépendant de la succession de la défunte, et consistant en meubles meublans, la garde-robe de la dite défunte, linge de maison et de table, argenterie, une chaine en or, une bague en diamant et une paire de boucles d'oreilles en diamant.

Conditions de la vente:—Comptant.

W. F. C DUPLESSIS,
22 nov. Rég. des Testamens.

SUCCESSION DE H H. ALPUENTE.

Vente par le Régister des Testamens.

LE Vendredi, 29 décembre 1837, à midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Hypolite Hyacinthe Alpuente, les esclaves suivants dépendant, savoir:

MARGUERITE, griffonne, d'environ 16 ans.
PHŒBE, négresse, d'environ 40 ans.
MARY ANNE, négresse, d'environ 16 ans, avec son enfant âgé d'un an.

Et la moitié indivise d'un nègre nommé LUC, âgé de 38 ans.

Conditions de la vente—six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; lesquels billets, s'ils n'étaient ponctuellement payés à leur échéance, porteront un intérêt à raison de dix pour cent par an, sans pour cela accorder aux acquéreurs le droit d'en retarder le paiement.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs par devant Amédé Ducatel, not. pub.

W. F C. DUPLESSIS.
25 nov Régister des Testamens.

SUCCESSION DE DAME DAVID—Vente par le Régister des Testamens.—Le mercredi, vingt décembre 1837, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 11 novembre 1837, il sera exposé en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de John S. David et de ses enfants mineurs, et à l'effet d'opérer un partage, les biens fonds ci après décrits, dépendant de la communauté qui a existé entre le dit John S. David et feu son épouse Dame Jeanne Constance Robin Delogny, savoir:

Un certain lot de terre, situé au faubourg Lacourse, au dessus de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné sous le numero un de l'ilet numéro soixante quatorze, conformément au plan original du dit faubourg, déposé pour recours parmi les archives de feu P. Pédesclaux maintenant en la possession de Louis T. Caire, notaire public à la Nouvelle Orléans, le dit lot mesurant quatrevingt dix pieds de face à la rue du Prytanée, cinquante pieds neuf pouces de face à la Promenade du Prytanée, soixante et onze pieds quatre pouces sur la ligne qui sépare le dit faubourg du faubourg Annonciation, soixante seize pieds sur la ligne du fond, qui le sépare du lot numéro quatre, et cent vingt pieds de profondeur sur la ligne qui sépare le dit lot du lot numéro deux.

2o. Un certain lot de terre numéro deux, dans les mêmes ilet et faubourg, mesurant soixante pieds de face à la rue du Prytanée sur une profondeur de cent vingt pieds.

3o. Deux certains lots de terre, numeros cinq et six, dans les mêmes ilet et faubourg, attenant l'un à l'autre, et mesurant chacun soixante pieds de face à la rue Melpomène, soixante et un pieds deux pouces sur la ligne du fond, sur la profondeur un soixante, savoir:

Le lot numéro cinq a une profondeur de cent quatre vingt deux pieds un pouce sur la ligne qui le sépare du lot numéro quatre, et de cent soixante dix pieds deux pouces sur la ligne qui le sépare du lot numéro six, et le dit lot numéro six a une profondeur de cent cinquante huit pieds neuf pouces sur la ligne qui le sépare du lot numéro sept, du dit plan.

4o. Un certain lot de terre numéro sept, attenant au dit lot numéro six, dans les mêmes ilet et faubourg, mesurant soixante pieds de face à la dite rue Melpomène, cent quarante six pieds quatre pouces de face à la rue des Nayades, soixante et un pieds sur la ligne du fond, et cent cinquante huit pieds cinq pouces sur la ligne qui le sépare du dit lot numéro six.

5o. Deux certains lots de terre, situés dans l'ilet numéro vingt six du susdit faubourg Lacourse, désignés sous les numéros un et deux, sur le susdit plan, les dits lots numéros un et deux attenant l'un à l'autre et mesurant chacun soixante pieds de face à la rue St. Jean Baptiste sur cent vingt pieds de profondeur, le lot numéro un formant l'encoignure de la dite rue St. Jean Baptiste et de la rue des Orangers.

Et tous les droits, titres, intérêt et réclamations du susdit John S. David et de ses enfants mineurs, sans aucune autre garantie, aux lots de terre ci après décrits, savoir:

1o. Un certain morceau de terre de forme irrégulière, désigné sous le numéro cinq de l'ilet numéro cinquante deux, sur le plan du susdit faubourg.

2o. Un certain lot de terre dans l'ilet numéro quatre vingt quatorze du faubourg Lacourse, conformément au plan, faisant face à la rue des Dryades, compris entre les lots sept, huit, et sept du même plan, et la ligne qui forme la limite du dit faubourg Lacourse et du faubourg Annonciation.

3o. Un certain lot de terre numéro six dans l'ilet numéro trente huit du dit faubourg.

4o. Un certain lot de terre numéro six dans l'ilet numéro soixante huit du faubourg, mesurant soixante pieds de face à la rue du Prytanée sur cent vingt pieds de profondeur.

5o. Un certain lot de terre numéro sept, attenant à celui dont la description précède, ayant l'encoignure de la rue du Prytanée et de la Promenade du Prytanée, mesurant cent quatre vingt dix pieds de face à la promenade sur cent vingt pieds de profondeur et face à la dite Promenade.

6o. Et enfin un certain lot de terre numéro dix dans l'ilet numéro quarante un du dit faubourg Lacourse, une partie duquel terrain se trouve dans le faubourg Annonciation, mesurant le dit terrain soixante pieds de face à la rue Constance sur cent vingt pieds de profondeur.

Conditions de la vente, un quart payable comptant, et la balance à six, douze, et dix huit mois du jour de l'adjudication, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale sur les dites propriétés jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS,
Régister des Testamens.

N. B. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs pardevant Jules Mossy, notaire public.
16 nov

SUCCESSION DE McMAHON.

Vente par le Régister des Testamens.

SAMEDI, le deux décembre mil huit cent trente-sept, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du vingt-six octobre mil huit cent trente sept, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession du docteur J. Poute C. McMahon, décédé, la propriété foncière ci-après décrite, savoir:

Une maison et un lot de terre situés rue Carondelet entre les rues Hévia et Girod, où se trouve le dit défunt, lequel lot mesure vingt-cinq pieds neuf pouces de face, sur une profondeur de environ cent soixante et dix-neuf pieds six pouces, ouvrant dans la profondeur une allée de 20 pieds de large qui sert à l'usage commun de ce lot et les lots qui le joignent, les améliorations consistent en une maison en briques à trois étages, et dans la profondeur une cuisine, à deux étages, avec magasins, chambres à domestiques &c., le tout en briques et couverts en ardoises. Et aussi les esclaves suivants:

STEPHEN, nègre, âgé d'environ trente ans, drayman, sujet très fidèle, et de confiance, accoutumé à payer pour son temps à raison de trente piastres par mois, et LETHE, négresse, âgée d'environ vingt-deux ans, domestique de maison, assez bonne blanchisseuse, repasseuse et portable.

Conditions de la vente—La maison et le lot situés rue Carondelet ci-dessus décrit, l'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet souscrit le sept de mai mil huit cent trente-cinq, par le dit docteur McMahon pour la somme de quatre mille sept cent soixante-six piastres et deux tiers de cents, portant intérêt à raison de sept pour cent par an de sa date jusqu'au paiement, à l'ordre et endossé par William H. Chase, et payable à trois ans de date, lequel billet fut donné par le défunt Dr. McMahon en partie de paiement de la dite propriété et assuré par hypothèque sur la dite propriété, et la balance comptant. Les esclaves, moitié comptant et la balance à six mois de crédit pour billets endossés, à satisfaction et assurés sur les esclaves par hypothèque spécial jusqu'au parfait paiement.

Les actes de vente par devant F. Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs.

W. F. C. DUPLESSIS,
31 oct Régister des Testamens.

Succession du révérend Kindelon.

Vente par le Régister des Testamens.

LE Jeudi, 21 Décembre 1837, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, à midi, pour compte de la succession de feu le révérend Adam Kindelon.

L'esclave JOHN, âgé d'environ 24 ans.

Conditions de la vente—un tiers comptant, et la balance à trois et six mois, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur par devant Carlile Pollock, notaire public.

W. F. C. DUPLESSIS,
20 nov Régister des Testamens.

SUCCESSION DE J. L. ALPUENTE—Vente par le Régister des Testamens—Le vendredi, 29 décembre 1837, à midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Jean Laurent Alpuente, la propriété foncière ci après décrite, en dépendant, savoir:

Une certaine portion de terre située en cette paroisse, mesurant soixante treize pieds huit pouces de face au bayou St. Jean, sur une profondeur irrégulière d'environ cent quatrevingt onze pieds trois pouces, bornée à droite par la propriété de A. Grégoire, et à gauche, ainsi que dans le fond par la propriété de Dame veuve D Hébécourt, ensemble les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur la dite propriété.

Conditions de la vente: Un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement lesquels billets porteront intérêt à raison de dix pour cent l'an, s'ils ne sont pas ponctuellement payés à leur échéance, sans pour cela accorder aux acquéreurs le droit d'en retarder le paiement.

W. F. C. DUPLESSIS,
Régister des testamens

N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs, pardevant Amédée Ducatel, not pub. Le plan de la sus dite propriété sera exhibé à la Bourse quelques jours avant la vente et le jour même de la vente. 25 nov

SUCCESSION DE ELOI.

Vente par le Régister des Testamens.

LUNDI, le onze décembre 1837, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du 4 novembre 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de Marie Fontenau, épouse décédée de Jean Baptiste Eloi, et aussi pour le compte de la communauté qui a existé entre la défunte et son époux survivant, les esclaves ci-après décrits.

1o. Une certaine négresse nommée JENNY, âgée d'environ vingt-trois ans, avec son enfant Henriette, âgée d'environ dix-huit mois, Jenny est blanchisseuse, un peu cuisinière et repasseuse.

2o. Une certaine négresse nommée DICEY, âgée d'environ vingt ans, un peu blanchisseuse.

3o. Une négresse nommée Phœbe, âgée d'environ vingt quatre ans, blanchisseuse, repasseuse et cuisinière.

Conditions de la vente: un quart de leur prix en argent comptant, et la balance à un crédit de six et douze mois pour billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque et divisés en sommes à la convenance des vendeurs, les dits billets porteront intérêt du jour de leur maturité à raison de dix pour cent par an à défaut de paiement ponctuel.

N. B. Les actes de vente se passeront pardevant Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs. W. F. C. DUPLESSIS,
8 nov Régister des Testamens.

TABAC—300 balles, article supérieur, à vendre par SAML. RIKER Jr.
1er. nov 36, rue du Camp.

SUCCESSION de Peter Ozier.—Succ. de—Paroisse de Jefferson—Cour des Preuves—Lundi le onze décembre prochain, à midi, en vertu d'un décret de la cour des Preuves, dans et pour la paroisse de Jefferson, je vendrai à l'encan, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St.-Louis, à la Nouvelle-Orléans, les esclaves suivants appartenant à la succession de Peter Ozier, décédé, savoir:

Six, mulâtre âgé de 40 ans, Adam, de 21 ans, Ben, nègre âgé de 40 ans, Lemon, de 16 ans, Daniel, de 16 ans, Jim Brown, de 14 ans, Isaac, de 14 ans, Jackson de 14 ans, Jerry, de 14 ans, George, de 10 ans, Moré, mulâtresse de 35 ans, Rebecca, âgée de 37 ans, et sa fille Jane, âgée de 9 ans; Mary, négresse, âgée de 25 ans et Eliza, de 23 ans.

Conditions, un quart comptant, et la balance payable à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. F. DUGUE, juge.
9 nov—3, tl[10]

SUCCESSION de Carl ou Charles Geranı—Paroisse de Jefferson—Cour des Preuves—Lundi le vingt décembre courant, à midi, conformément au décret de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de Jefferson, j'exposerai en vente publique, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Tchoupitoulas et Jackson, dans la ville de Lafayette, les effets mobiliers appartenant à la succession de Charles ou Carl Geranı, lesquels effets se composent d'environ mille livres de laine de moutons, trois cent quarante peaux de veaux tannées passées, six douzaines de cuirs de veaux jaunes, ou cheval, une charrette, un mortier de fer, &c.

Conditions, comptant. F. DUGUE,
9 nov—3,2ps

COUR DES PREUVES—De la Paroisse de Jefferson—Succession de la veuve Bailly, décédée.—Lundi le 4 décembre 1837, à midi, en vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la Paroisse de Jefferson, je vendrai à l'encan à l'Arcade de Banks, à la Nouvelle Orléans, le lot de Terre et après décrit, appartenant à la succession d'Antoinette Louise Victoire Rouby, décédée, veuve d'Eugène Bailly, savoir:

Un certain lot de terre situé au faubourg Annonciation, municipalité No. 2, de la ville de la Nouvelle-Orléans, étant la moitié du lot numéro neuf dans l'ilet No. quatre-vingt-treize, conformément au plan du dit faubourg, déposé en l'étude de Pierre Pedesclaux, notaire, et cette moitié du dit terrain No. 9, est celle qui touche le lot No. dix du dit ilet.

Conditions, un quart comptant, et la balance en billets endossés à satisfaction, payable à un, deux et trois ans du jour de la vente, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
1 nov F. DUGUE, juge.

PAROISSE DE JEFFERSON.—Cour des Preuves.—Succession de John E. Lewis.—Lundi le onze de décembre prochain, à midi, conformément à un décret de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de Jefferson, j'exposerai en vente publique, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, à la Nouvelle-Orléans, les esclaves ci-après nommés, appartenant à la succession de feu John E. Lewis; savoir:

Salomon, nègre âgé de 18 ans et Mary, négresse âgée de 20 ans.

Et le mercredi, treize du dit mois de décembre prochain, (1837), à midi, et conformément au même ordre je vendrai à l'Arcade de Bank, rue des Magasins, les propriétés ci-après décrites, appartenant à la même succession, savoir:

1o. Un lot de terre, situé au faubourg Livaudais, en cette paroisse, désigné par le No 6, de l'ilet No. 24, sur un plan original du dit faubourg, déposé en l'étude de G R. Stringer, alors notaire à la Nouvelle-Orléans, ayant cinquante pieds de face à la rue Fulton, sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue Sixième, dont il forme l'encoignure, avec les améliorations qui s'y trouvent.

2o. Un autre terrain, situé dans le même faubourg, désigné par le No. 3, de l'ilet No. 28, ayant vingt cinq pieds de face à la rue Cippawa, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le tout ensemble, avec les améliorations qui s'y trouvent et conformément à un plan fait par Charles F. Zimpel le 13 Janvier 1836, et annexé à un acte, en l'étude de W. Y. Lewis, notaire à la Nouvelle Orléans, sous la date du 13 mai 1836.

Conditions:—Les esclaves, payables le premier mai prochain.

Les terrains, &c, payables la moitié le premier du mois de mai et la balance, le premier de novembre prochain.

Le tout en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les esclaves seront aux risques des acquéreurs, du moment de l'adjudication, mais ne seront livrés que lorsque les billets auront été acceptés.

9 nov—3, 1 tl 10j F. DUGUE, Juge.

PAROISSE DE JEFFERSON.—Cour des Preuves—Succession de Paul Hanez.—Lundi 30 novembre courant, à midi, conformément à un décret de la Cour des Preuves, dans et pour cette paroisse, j'exposerai en vente publique, d'une la maison à la Nouvelle Bourse dans la ville de Lafayette, à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et St. Philippe, les propriétés appartenant à la succession de Paul Hanez.

Conditions comptant. F. DUGUE, juge.
21 nov—3

PAROISSE DE JEFFERSON.—Cour des Preuves—Succession de Nicholas Nicholson. At. que Geo. W. Tunstall [illegible] curatelle de Jefferson, a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour cette paroisse, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de Nicholas Nichol[illegible], avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner de déduire sous dix jours, les raisons pourquoi il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

F. DUGUE, juge.
23 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Preuves de la Paroisse de Plaquemines.—Il sera vendu au plus offrant à la Pointe à la Hache, dans la Paroisse de Plaquemines, le 28 Décembre prochain, à midi, pour compte de la succession de feu Jean Bandal et de la communauté qui a existé entre le défunt et son épouse survivante Marguerite Navette, la propriété suivante, savoir:

Un certain morceau de Terre, situé dans cette Paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à environ cinquante-six milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, ayant deux arpents de face au fleuve, sur une profondeur quarante arpents, borné d'un côté par la terre de Zénon Navette et de l'autre par celle de J. Fleitas, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—moitié comptant et le reste à un an, en billet endossé à satisfaction, hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Pointe à la Hache, Paroisse de Plaquemines, le 27 de novembre 1837.
27 nov—6,1ps G. LEONARD juge.

Ventes par le Shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour du District—Le Hazen Dorcas, vs. Le Dr. Curé. En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu à la Nlle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette—Le mardi 19 décembre prochain, à 3 heures de relevée, le nègre nommé Silas, âgé d'environ 24 ans, et ci tel qu'il fut vendu par le dit défendeur le 10 mars 1837, par acte passé pardevant Félix Grima ou Lyon? Legendre, notaire public.

Conditions de la vente—La somme de 690 piastres payables le 9 pour cent à dater du 9 septembre dernier jusqu'à parfait paiement, et les frais de procès comptant; la balance le 9 mars 1838. L'acquéreur donnant son billet visé à satisfaction, et le dit esclave demeurant hypothéqué jusqu'à parfait paiement. MANUEL J. GARCIA.
16 nov—3. Shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Levi Pierce, contre James C. Wilson.—Cour de District—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé, il sera vendu, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ma... [illegible] 12 décembre prochain, à trois heures de relevée, tous les droits, titres et intérêts du défendeur dans la propriété ci après décrite, la moitié indivise d'un carré de terre, situé dans le faubourg de Religieuses, ou dans la paroisse, borné par les rues St.-André, la rue Tenmiers?, la ligne de Ste Marie, à la combinaison projetée du terme du Camp qui est situé en terrains, numérotés depuis un jusqu'à huit, conforme à un plan par Bourgerol, député arpenteur général et annexé à un acte passé en l'office de Théodore Seghers, notaire public, en date du 26 avril 1831, pour toutes les améliorations qui se trouvent sur la propriété, pour payer et satisfaire la réclamation du demandeur.

Conditions de la vente, comptant.
9 nov—4lps MANUEL J. GARCIA, shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse St. John Baptist.—Cour des Preuves—Succession de feu Jacques Vickner—Samedi 16 décembre 1837, à 10 hres du matin, en vertu d'un décret rendu par la Cour des Preuves de la paroisse St. Jean Baptiste, le 31 octobre dernier, il sera exposé en vente publique, par le juge ex officio encanteur de la susdite paroisse, sur le terrain ci-après décrit, les biens mobiliers et immobiliers, appartenant à la succession de feu Jacques Vickner, mais que deux esclaves, dépend de la communauté qui a existé entre le dit défunt et sa dame Arthé, née Matière décédée, son épouse; savoir:

1o. Deux lits, une armoire, une pendule, quelques tables, huit chaises, des couverts en argent et divers objets et ustensiles de ménage, un fusil de chasse, une corne à poudre et une carnassière, un très joli cheval de monture et un dit trait, deux vaches laitières avec leurs veaux, des planches en bois de cyprès, du bois de chauffage, et quelques marchandises consistant en boissons de diverses qualités, cigares, tabac à chiquer, poudre, plomb à gibier et en sommons, enfin, pipes de citron, poivre, thé, sucre, café, &c.

2o. Marguerite, négritte de cinq ans et Pierre nègre de trois ans, frère et sœur orphelins.

3o. Un terrain situé dans cette paroisse, sur la rive gauche du Mississippi, ayant quatre vingt douze pieds de face au dit fleuve, sur deux cent quarante huit pieds de profondeur, borné du côté d'en haut et par derrière par l'habitation des sieurs Joseph et Bajamin Coranda, et du côté d'en bas par celle du sieur André Landère, ensemble les établissements sis sur le dit terrain, consistant en une petite maison, en chaise, bon lavoir? une cuisine, un magasin, une écurie et un poulailler.

4o. Les deux esclaves suivante, dépendant de la communauté, William, nègre américain, âgé d'environ 33 ans, et Henny, négresse américaine d'environ 26 ans, cuisinière et blanchisseuse, ayant leurs enfans?

Conditions—Le mobilier payable en tout mars 1838. Le terrain et les esclaves payables un tiers en tout mars 1838, un tiers en tout mars 1839 et un tiers en tout mars 1840.

Le tout en billets endossés à satisfaction, payables au bureau du greffier de la Cour des Preuves de cette paroisse, avec réserve d'hypothèque sur les esclaves et le terrain, jusqu'à parfait paiement.

Les frais des actes de vente, d'hypothèque de main levée, &c. à la charge des acquéreurs.

Paroisse St. Jean Baptiste, le 3 Novembre 1837.
8 nov—7 lps O. LEBLANC, Juge.

Magasin de Papeterie et de Livres de la 3me. Municipalité.

LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir, rue des Champs-Elysées No. 23, entre les rues de la Levée et de la Victoire, en face de la maison des chars du Rail Road Pontchartrain, un magasin de Papeterie et de Livres; comprenant tout en général ce qui est requis pour ces diverses branches.

Avant fait son apprentissage dans une des premières maisons de ce genre en cette ville, le soussigné espère, par son expérience, son activité et son intégrité, mériter le patronage qu'il sollicite en ce moment des habitans de la 3me. Municipalité et du public en général.

On trouvera chez lui constamment tous les articles relatifs aux susdites branches, et il se chargera aussi de tout ordre pour réliure, soit livres de comptoirs ou autres, et d'impressions de toute espèce.

7 nov HERMANN HANKEL.

DRAYS, CHARETTES, ROUES DE CHARRETTES, BROUETTES, etc. etc faites à Philadelphie et à vendre par

SAML. RIKER Jr.
1er. nov 36, rue du Camp.

MANUFACTURE DE SAVON DE CARROLTON.

LE soussigné informe ses amis et le public qu'il est prêt à fournir toutes les quantités de savon de 1re qualité pour l'usage des familles. Les ordres seront de suite exécutés en les adressant au bureau du chemin à coulisses de Carrolton, encoignure des rues Baronne et Poydras.

15 juin SALOMON COHN

VIN ROUGE en barrique et Eau de Vie à vendre en débarquement des navires Talma et Vaillant, venant de Bordeaux. S'adresser à

R. A. LEFEBVRE,
14 nov. 10, rue Toulouse.

UNITED STATES Tennessee and Mississippi money for sale by E. GRONING & CO. nov 30

Ventes par le Shérif.

COUR DE DISTRICT—Isaac Phill. contre Le Baron Lavy.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de District de 1er District Judiciaire—Il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le Samedi, 2 décembre prochain, à une heure de relevée.

1o. Un certain lot de terre situé au chemin du Bayou, mesurant soixante pieds de face au dit chemin, sur cent cinquante pieds de profondeur, le tout mesure française, borné d'un côté par la propriété de Louis Dolnille et de l'autre par celle de Félix de Armas, dans le fond par la propriété de Marie Jacobe, ensemble les édifices et améliorations qui s'y trouvent.

2o. Une autre lot de terre, No. 26, situé au faubourg Tremé, mesurant trente-six pieds de face à la rue Robertson, sur soixante-douze pieds six pouces et demie, sur la ligne qui le sépare des lots Nos. 27, 28 et 29, cinquante-neuf pieds et trois quarts de pouce sur la ligne qui le sépare du lot No. 25, et trente huit pieds trois quarts de pouce sur la ligne du fond, ainsi dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.

FRED. BUISSON, shérif.
31 oct

COUR DE PAROISSE—Carrière & Willis contre Marie Hurtin, épouse de J. B. Grouns, 1, d. [illegible].—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le Samedi, deux décembre prochain, à une heure de relevée.

Un demi terrain, mesurant trente pieds de face à la rue St. Philippe, sur cent vingt pieds de profondeur, faisant partie du Numéro trois de l'ilet No. 71, ainsi dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.

31 oct FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE PAROISSE—Louis Romuald Courtin contre Francis Edwards—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le Samedi, 2 décembre prochain, à une heure de relevée.

Un certain lot de terre, situé au faubourg Montégut, désigné par le No. 2, sur un plan dressé par Louis Surgi, le 15 Juillet 1836, le dit lot mesurant, mesure américaine, trente pieds de face à la rue d'Amour, sur cent dix pieds de profondeur, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.

31 oct FRED. BUISSON, shérif.

INSTRUCCION PUBLICA.

LAS personas que deseen aprender los idiomas, ingles, frances y español por un precio moderado, podrán dirigirse á la calle de Dauphine, entre San Felipe y Dumaine, casa no. 269, en las que se ha abierto una clase de dichas lenguas, que principia de las 7 de la noche hasta las 9. Asimismo habrá escuela para los niños todos los dias de la semana, menos los sabados y domingos; cuyo trabajo será de las 9 á las 12 en la mañana, y de las 3, á las 5, en la tarde.

30 nov L. UGARTE, J. B. AUD

INSTITUTION PUBLIQUE.

CEUX qui ont le désir d'apprendre, l'espagnol, l'anglais et le français à un prix modéré, pourront s'adresser rue Dauphine, entre Dumaine et St. Philippe no. 269, on l'école est ouverte pour les susdites langues depuis 7 heures du soir jusqu'à 9. De même, pour les enfants, elle commencera à 9 heures du matin, et finira à midi, et elle recommencera de nouveau à 3 heures et finira à 5 heures.

30 nov—2 L. UGARTE, J. B. AUD.

CHEMIN A COULISSES DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET DE CARROLLTON.

LES objets suivants seront vendus à des conditions raisonnables, en s'adressant aux soussignés:

Deux machines locomotives complètes, de la manufacture de Benj. Hick & Co, Bolton, Angleterre, en bon ordre.

Quatre chars à trois places entièrement neufs, de la manufacture de M. P. Green, Hoboken, New Jersey, semblables à ceux maintenant en usage sur le rail road de Camden et Amboy.

Deux superbes Cross de fer fondu, de la manufacture de Jos? Thomas Sheraz, capable de lever un poids de la valeur de 12 tonneaux.

Dix huit jeux de roues en fer fondu, avec essieux, etc. 8 jeux de roues en bois, essieux et ressorts en fer. De plus une quantité de fer en barres de Suède.

HARPER & MERRICK.

Fermiers du Rail Road de la Nouvelle Orléans et Carrollton 23 nov—10.

CHEMIN A COULISSES DE LA NLLE ORLEANS ET DE CAROLLTON

Arrangements dans le trajet des chars de Carrollton.

Les chars à cheval, à 4 heures P. M. Dép. Nlle. O.

A vapeur	6	do	do	7 A. M.
Do do	8	do	do	9 do do
Do do	10	do	do	11 do do
Do do	12	do	do	1 P. M.
Do do	2	do	P. M.	3 do do
Do do	4	do	do	5 do do
Do do	6	do	do	7 do do
Do do	8	do	do	9 do do

Les chars de la ville partiront de la rue du Camp. 14, au bas des rues de [illegible], à Lafayette, à six du matin, et arriveront à [illegible] heures du matin en ce moment; à courir et continueront la journée jusqu'à 7 heures du soir.

Les arrangements pour les chars de la rue de la Course, sont les mêmes que ceux de la rue Jackson.

HARPER & MERRICK,
23 nov—1m Fermiers du chemin à coulisses.

MELASSE—50 barils melasse, à vendre par A. LEBLANC,
20, rue Toulouse.

Charbon de terre et charbon décagé du gaz—La compagnie du gaz a en fort approvisionnement de coke en grains et de charbon de terre, au prix de charbon qu'elle en vendra en quantité pour les personnes, qui s'adresseront au bureau du gaz, à l'Allée des Banques 25 nov.

400 CAISSES de Cerises à l'eau de vie, de BADIN Frères, en débarquement du navire Alexandre Toussaint, du Hâvre, et à vendre par

L. G. SASSINOT,
25 nov rue Royale, No. 247.

GRAISSE—1375 barils de bonne Graisse et feuilles de Cincinnati, en débarquement d'un chaland, à la rue St. Joseph, à vendre par

YORKE Frères,
25 nov 65, rue du Camp.

CHARBON de la montagne de Schuylkill—convenable pour ce cité, expressément pour les chemins, et sphères de magasins. Assortis de charbon du Kennel, à $20 le tonneau de 2000 livres, livrables en lots convenables aux acquéreurs. S'adresser à A. S. BARKER, 69, rue de la Commune.
25 nov

WHISKEY—400 barils whiskey rectifié, en débarquement et à vendre par JOSEPH LANDIS, 14 rue Poydras.
25 nov

AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE ET DE LA VILLE.

THOMAS W. SMITH, Rue Chartres No. 48, quoique ses prédécesseur de la rue de Chartres. Vente au comptant toujours d'un assortiment de:

Quincaillerie,	Pendules,
Coutellerie,	Bijouterie,
Parfumerie,	March. dises sèches,
Fusils et Pistolets	Cartes à jouer,
Porcelaines,	Marchandises de goût,
	Etc. etc etc, etc.

Vient de recevoir 275 caisses contenant les articles ci-dessus mentionnés, qu'il offre au commerce en vente, à des prix raisonnables.

Toutes les denrées de la campagne sont prises en échange.

Aussi, rasoirs, ciseaux, argent allemand, porte-crayons, colliers de cravates en soie, mouchoirs de poche, mousseline française et anglaise, flannelles, de Canton; lainage croisés pour nègre, etc.
25 nov

EN débarquement du navire français l'Emma, capitaine Clément de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:

45 demi Barriques vin blanc, Vieux Sauterne;
25 do do. do do Barsac;
25 do do. do do Graves;
180 caisses vin rouge, Pauillac Médoc;
100 do do do Haut Brion;
50 caisses fruits à l'eau de vie assorties;
25 barils vinaigre blanc;
30 caisses cerises en petits bocaux;
Pour les prix et conditions, s'adresser à

R. A. LEFEBVRE,
25 nov 10, rue Toulouse.

MAGASIN DE CHAPEAUX—Rue de Chartres No. 10—EVANS & Co. ayant l'honneur respectueusement d'annoncer au public qu'ils ont reçu dans ce genre d'affaires, ont leur ouvrage, (au mode qu'ils) ont en ce moment un superbe assortiment de chapeaux faits dans ce dernier genre. Les façons qu'ils ont, les mettront à même d'offrir nous ouvrages aux prix de ceux les des fabriques de Nouvelle York et de Philadelphie, où ils ont un grand assortiment.

Casquettes, chapeaux de Rome, etc. et cartons et cartons, chapeaux à la mode pour la saison prochaine, faits, garnis et tout neuf, chapeaux, casquettes garnis en draps, bonnets, marins & Au? un grand assortiment de chapeaux pour hommes.

Les articles de sus ayant été importés avec empressement pour nous, nous serons à même de les rembourser à nos pratiques, assurés qu'ils y trouveront satisfaction. 8 nov

RECU par les navires Lafayette et Alexandre Toussaint du Hâvre et à vendre par les soussignés

Un superbe assortiment de linge de table du Béarn, échalls pour une imitation mauras, eau de cologne, chapeaux d'homme, peignes, ombrelles et parapluies, colliers, pots, cartes, un assortiment de cartonnages, bretelles en gomme, douze coton, encre à marquer, bas de coton écrus, de bleus, fichus, schalls et manteaux, gants, fruits à l'eau de vie, vins de Bordeaux en caisses, do de Bourgogne, patés truffés divers; fromages gras.
24 nov—10 BORDERES & Co,
85, rue de Chartres.

SYROP ANTI-GOUTEUX DE BOUBEE—Arrivé par le navire Vaillant de Bordeaux, et à vendre chez les soussignés, une caisse Sirop Anti Gouteux de Boubée, bien connu comme préservatif contre la goutte. CARRIERE, DARAN & Co.
21 nov 11 et 15, rue St. Louis.

SAVON, Morues, Harengs, Blanc de Baleine etc. Reçu par le navire Ohio de Boston, et à vendre chez les soussignés:

450 Caisses Savon de la marque de l'aigle, de Winchester, No. 1;
298 do Blanc de Baleine de Bedford, No. 4, 5 et 6;
100 do Chandelles de suif, Nos. 4, 5, 6 et 8;
100 do Morues;
100 do Harengs.

CARRIERE, DARAN & Co.
21 nov 11 et 15, rue St. Louis.

CHANDELLES DE SUIF, Morues et Harengs.—Arrivé par le navire Columbiana, de Boston et à vendre chez les soussignés:

100 Caisses Morues;
200 Caisses Harengs;
100 Caisses Chandelles de suif, Nos. 4, 5 et 6.

CARRIERE, DARAN & Co.
21 nov 11 et 15, rue St. Louis.

LE soussigné offre à vendre en magasin les articles suivants:

1200 caisses cerises de la marque de Badin frère,
400 do liqueurs en pots porcelaine do,
400 do do en bouteilles blanches do,
25 do do en porcelaine figures do, différents décors riches,
100 do Curaçao de Hollande do,
50 do eau de vie de Dantzick do,
100 do Kirschenwasser de la forêt Noire do,
100 do absynthe, Suisse do,
400 do Muscat Frontignan, marque Pouzet fils,
600 paniers vin de Champagne mousseux première marque,
15 caisses vin de Chambertin,
25 do do Nuits,
25 do de Romanée,
25 pipes eau de vie de Cognac, marque J. J. Dupuy,
200 barriques vin rouge de différents crûs du Médoc,
400 caisses vin de Chablis,
200 do do Meursault,
Plusieurs services en porcelaine, décors riches,
Crachoirs do do très riches,
200 caisses eau de seltz,
200 livres saucissons de Lyon,
Cerises et prunes Mirabelles en barils,
50 caisses Marasquin de Zara,
50 1/2 barriques vin blanc, de Sauterne et de Barsac

R. A. LEFEBVRE,
29 nov 10, rue Toulouse.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EN vertu de deux résolutions du Conseil de la 1re. municipalité, en date du 18 Février et du 20 Mai derniers, avis est par le présent donné aux personnes ci-après nommées, que si, dans un délai de quinze jours de la date ci-dessous, elles ne se sont pas conformées aux conditions des ventes qui leur ont été faites respectivement, des terrains ci-après désignés, situés dans le faubourg Tremé, au dit terrain à leurs propriétés qui appartiennent ci-dessus à Messrs. Feitas et Blanc, lesquelles ventes ont été effectuées par Mr. F. Duillet, encanteur, à l'instance de ladite municipalité No. 1, le 9 Janvier et le 10 Mars derniers, à la Bourse située à l'encoignure des rues de Chartres et St Louis, lesdits lots seront vendus à leur folle enchère, conformément à la loi.

Terrains situés dans le faubourg Tremé, vendus le 9 Janvier.

François Bryde, 3 lots—Nos. 1, 2, 3.

Terrains faisant partie de l'ancienne habitation Fleitas, vendus le 9 Janvier:

H. Audier, 1 terrain No. 1 dans l'ilet No. 1,
" " " 7 " " 3,
" " 3 " 3, 5, 7, " 5,
" " " 1 à 4. " 17.

J. F. Pépin, pour le compte de N. Rillieux, 2 terrains Nos. 1 et 3 dans l'ilet No. 2

Francis Bryde, 5 terrains Nos. 2, 3, 4, 8, 9, 4 dans l'ilet No. 3

S. Turner, 1 terrain No. 13 dans l'ilet No. 5,
" " " 4 " 7.

Terrains situés dans le faubourg Tremé, vendus le 10 Mars:

L. Surgi, 2 terrains Nos. 2 et 3, dans l'ilet No. 72.
N. Rilleux, 3 terrains Nos. 1, 2, 3, dans l'ilet No. 55.

Terrains faisant partie de l'ancienne propriété Blanc, vendus le 10 Mars:

Bourgerol, 2 terrains Nos. 1 et 2 dans l'ilet No. 1.
N. Foucher, 31 do 5 à 35 " 5.
Casenove, Gueu & co. 25 terrains Nos. 1 à 25 dans l'ilet No. 14.

"	28	"	1 à 26	17
"	28	"	1 à 26	22
"	24	"	1 à 26	24
"	22	"	1 à 22	2
"	22	"	1 à 26	3
"	17	"	17 à 26	4
"	21	"	6 à 26	5
"	18	"	1 à 18	6
N. Rillieux	39	"	1 à 30	8
"	9	"	1 à 9	9
"	19	"	1 à 19	17
"	12	"	26 à 37	56
"	18	"	1 à 18	57
Cordeviolle & Lacroix,	1	"	1	
"	20	"	1 à 20	33
"	14	"	1 à 14	35
Théoch le Allain,	24	"	3 à 26	33
Léon Fave,	18	"	1 à 18	32
P. Aranivde,	18	"	1 à 18	33
"	9	"	16 à 24	35
Camille Valetti	18	"	1 à 15	33
Jn. Rousseau,	30	"	1 à 30	37
"	30	"	1 à 30	38
Félix Valentin,	1	"		
Félix Limb r,	7	"	9 à 15	8
"		"	1, 2, 3,	4
Dutreuil Fouche,	20	"	1 à 20	50
"	7	"	1 à 7	42
Fra. Rillieux,	10	"	7 à 16	45
"	8	"	1 à 8	46
E. Rillieux,	1	"	4	51
Félice Prider,	2	"	5, 6,	51
Vidal Iverche,	2	"	7, 8, 16,	51
Apolin. Perrault,	11	"	5 à 15	52
Jean D. lion,	27	"	11 à 37	54
Wm Deruh'n,	15	"	1 à 15	56
Filleux,	18	"	1 à 18	58
Maurice Hermann,	18	"	1 à 15	60
E. Bothe,	26	"	1 à 26	63

Nlle Orléans le 27 Novembre 1837.

D. PRIEUR, Maire.

Conformément à ce qui précède, avis est par le présent donné que Samedi 16 Décembre prochain, à midi, à la Bourse située à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les terrains mentionnés ci-dessus, pour lesquels les conditions des ventes précitées n'auront pas été remplies dans un délai de quinzaine, seront ven dus, au dit, seront vendus par Mr. F. Duillet, encanteur de la municipalité No. 1, à la folle enchère des personnes qui n'ont point énoncé aux conditions des premières ventes effectuées par ladite municipalité.

Conditions: pour les terrains situés dans le faubourg Tremé, ceux qui faisant partie de l'ancienne habitation Fleitas, lesquels ont été adjugés à la vente du 9 Janvier dernier, un dixième comptant, et la balance en billets à un, deux et trois ans, endossés à satisfaction du maire et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Pour les terrains situés dans le faubourg Tremé, adjugés à la vente du 10 Mars dernier, six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit, et pour les terrains faisant partie de l'ancienne habitation Blanc, adjugés à la même vente, un, deux, trois, quatre et cinq ans, de crédit, en billets endossés à la satisfaction du maire et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les terrains faisant partie de l'ancienne habitation Blanc, seront vendus sujets à une hypothèque consentie en faveur de Mr. E. Blanc, pour sûreté de paiement d'une somme de quarante-cinq mille piastres, payable à trois ans, en bonds souscrits au nom de l'ancienne corporation de la ville, et portant intérêt à raison de 5 pour cent par an.

Les actes de vente de tous ces terrains seront passés pardevant F. de Armas, notaire de la première municipalité, aux frais des acquéreurs, qui devront parallèlement se faire mettre en possession à leurs frais.

Nouvelle-Orléans, le 27 Novembre 1837.
27 nov D. PRIEUR, Maire.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.

AVIS est donné que jusqu'au mardi 12 décembre prochain, il sera reçu au bureau de la mairie des propositions cachetées, pour la construction d'une halle sur la place Bréton, conformément aux plans et devis déposés audit bureau, où les entrepreneurs pourront en prendre connaissance. Le coût total du travail ne pourra excéder la somme de six mille piastres.

Le 22 novembre 1837.
23 nov D. PRIEUR, maire.

Mairie de la Nlle. Orléans.

CONFORMEMENT aux ordonnances du conseil, avis est donné que lundi, 4 décembre prochain, à midi, au lieu ordinaire des mairie, la ferme des halles de la ville, sera mise en adjudication suivant les conditions énoncées au cahier des charges de l'adjudication pour un an, à partir du 1er. janvier 1838.

Le 15 novembre 1837.
15 nov D PRIEUR, maire.

Mairie de la Nouvelle Orléans.

CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la 1re. Municipalité de la ville de la Nlle. Orléans, avis est donné que les marchandises et autres encombremens désignés au dernier rapport hebdomadaire du wharfinger, et qui seront restés pendant plus de cinq jours dans les limites de la 1re. Municipalité sur la Levée, seront vendus à l'encan sur les lieux, le lundi de chaque semaine, à 5 heures de l'après midi, par F. Duillet, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de la première municipalité.

10 mai D. PRIEUR, maire

$10,000!!!

10 LOTS DE $1000!

LOTERIE

De la Louisiane,

AUTORISEE PAR UNE LOI DE LA LEGISLATURE—Chapitre LXIII,
Passée le 21 mars 1828.

[CLASSE No. 1, POUR 1837.]

Devant être tirée dans la rotonde de l'Hotel de la Bourse, rue St. Charles, mercredi le 6 décembre 1837 à 4 heures et demie de l'après-midi.

D. S. GREGORY & Co.
Successeurs de Yates & McIntyre, directeurs.

Programme.

1	Lot de	$10,000	$10,000
1	"	5,000	5,000
1	"	3,000	3,000
1	"	2,224	2,224
10	"	1000	10,000
0	"	5000	5,000
10	"	400	4,000
10	"	300	3,000
20	"	200	4,000
56	"	100	5,600
56	"	40	2,240
56	"	30	1,680
56	"	20	1,120
2,352	"		18,816
15,400	"	4	61,600
18,040 Lots s'élevant à			$137,280

Billets $8—coupons en proportion.

Bureau des Directeurs rue du Canal No. 51.

On vend aussi des billets aux lieux suivans, rue du Camp No. 1, rue du Canal No. 35, et rue de la Commune, No. 73 29 nov—1w

STEARNS, BROWN & CO. offrent à vendre à des prix accommodants, les articles suivants, à leur bureau No. 76, rue de Chartres, au premier:

Eau de vie de cognac, de J. J. Dupuy, et E. Rossean

Eau de vie de Bordeaux, de diverses qualités.

Vin de Champagne, de la marque estimée de Jolly Mandère et vin rouge, en pipes, barriques et futailles

Anisette—200 paniers qualité supérieure.

Blanc de baleine, savon, amidon. Ils attendent par les arrivages d'Europe et du Havre, un assortiment d'articles de comestibles et de marchandises; propres à être exportés, ayant ou non droit au debenture.
12 nov—1m.

AVIS

LE Dr. HUET, de Paris, (rue Bourbon No. 15 près celle du Canal,) guérit dans un court délai, toutes les maladies Vénériennes, nouvelles et invétérées par une méthode nouvelle, prompte, sûre et facile à suivre sans employer ni mercure, ni copahu, ni tisane, et le prix est très modéré. Consultations depuis 6 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir.
29 août—6m

TRAITES SUR LONDRES—Direct, à vendre par KENNEDY, DUREL & Co.,
31 oct rue Toulouse, No. 52.

VIN—Grand Mousseux—100 caisses champagne de la fameuse marque "Etoile", à vendre par
27 oct KENNEDY, DUREL & Co 52 Toulouse

AVIS—Attendu que Jacques Charbonnet Jr., shérif de la paroisse Jefferson, s'est adressé à moi, pour obtenir l'annulation des trois obligations ci après décrites, savoir:

1o. Une obligation souscrite par lui, le vingt cinquième jour de février, mil huit cent trente trois, pour la somme de huit mille piastres, conjointement avec Jacques Charbonnet Sœur, et François Charbonnet ses cautions.

2o. Une obligation souscrite par lui, le quatorzième jour de janvier 1834, pour la somme de huit mille piastres, conjointement avec Adolphe Livaudais et François Charbonnet ses cautions.

Et 3o. Une obligation aussi souscrite par lui, le dixième jour de février 1835, pour la somme de quinze mille piastres, conjointement avec Pierre Adolphe Charbonnet et François Charbonnet ses cautions.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, à la Nouvelle Orléans, dans les quatrevingt dix jours qui suivront la date de la dernière publication ou du présent, les raisons pour les quelles les dites obligations ne seraient pas cancellées et annulées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, le vingt-unième jour de septembre de l'année de notre seigneur, mil huit cent trente six, et de l'Indépendance des Etats Unis d'Amérique la soixante unième.

Signé E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le gouverneur.

MARTIN BLACHE,
Secrétaire d'Etat.
22 nov—30

SUCRE A BON MARCHE.

13 livres bon Sucre, } Pour 1 piastre.
14 livres moins beau, }

AU magasin d'Antoine Michoud, encoignure des rues de la Vieille-Levée et Ursulines.

On trouve audit magasin: Remède et Pilules de Le Roy, Carreaux et Tables de marbre, Filets de pêche, Café du Brésil, Marmites françaises, Serrures et Ferrements de toute espèce. 21 août—2 m

VIN—300 paniers Champagne, marques assorties. 40 caisses Médoc, 19 do, do. Hermitage rouge, 40 do. Absynthe, 25 do. Anisette, à vendre par
WOOD & SUMMONS,
27 nov No. 22, rue Poydras.

5000 BRIQUES de Bray, à vendre par HARRISON, CLEGG & Co,
18 nov rue de la Douane.

Ventes à l'encan:

PAR F. D. [illegible] MELERY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 15 [illegible] 1837, il sera vendu, le Samedi, 6 Janvier [illegible] à la Nlle. Bourse, encoignure des rues Chartres [illegible], à midi, les esclaves suivants dépendant de la succession de feu Joseph Chevron, savoir:

1o. CHARLES, nègre, âgé d'environ 50, ans ne dimanche [illegible].
2o. LINDOR, nègre, âgé d'environ 30, domestique.
3o. VINCENT, " " 25, au dimanche charpentier.
5o. MARIE MADELEINE, mulâtresse, âgée d'environ 30 ans, un peu blanchisseuse et repasseuse.
5o. MARIE LOUISE, négresse, âgée de 10 ans.
6o. CAROLINE, négresse, âgée de 27 ans, domestique.
7o. MARIE AIMEE, négresse, âgée d'environ 70 ans, infirme.
8o. MARS, nègre, âgé d'environ 30 ans, se disant un peu.

Conditions—six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction des curateurs de la succession, portant hypothèque et intérêt à dix pour cent l'an en cas de non paiement à leurs échéances jusqu'à parfait paiement, bien entendu que les endosseurs devront avoir leur domicile dans la Paroisse d'Orléans.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 24 nov—10

Succession de Joseph Chevron.

Succession de Mathieu Guenon.

PAR DOMINGON & SAMORY.

LE samedi, 6 Janvier 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente, rendu par la Cour des Preuves de cette par ose il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la dite succession, les biens ci-après, savoir:

1 Une esclave nommé Mathilde, américaine depuis 15 ans dans le pays, âgée de 28 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse, couturière, domestique de maison.

2. Un lot de terre situé à l'encoignure des rues Esplanade et Plauché, ayant dans son ensemble 140 pieds, 11 pouces, face à la rue de l'Esplanade, sur 119 pieds face à la rue Plauché, 115 pieds dans la ligne parallèle à la rue Plauché et 133 pieds, 7 pouces et 6 lignes sur la ligne perpendiculaire à la rue Plauché, ensemble les bâtisses qui se trouvent dessus le dit lot, dans le même plan, conformément à un plan déposé chez le notaire et après examiné et qui sera exhibé au jour de la vente.

Conditions—l'esclave un dixième comptant et la balance à 6 et 12 mois; le terrain un dixième comptant et la balance à 12 et 18 mois, le tout en billets endossés à satisfaction et hypothéqué jusqu'à parfait paiement. En cas de non-paiement, 10 pour cent par an sera payé sur tout billet non acquitté à l'échéance, sans que l'acquéreur ait droit d'en retarder le paiement.

Les actes de ventes seront passés devant Amédée Ducatel, not. pub. 29 nov—31

Succession de Joseph Chevron.

PAR F. DUTILLET & DE ERY.

LE sera vendu, mardi, 5 décembre 1837, à 10 heures du matin, en la demeure du défunt, no 181, rue de Chartres, entre les rues Toulouse et St. Pierre, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour cette ville et paroisse en date du 15 nov. 1837, tous les effets mobiliers de ladite succession consistant en meubles, meubles usés, argenterie, livres, une bague et une montre en or, avec cachet, chaine et clef, argenterie, linge, hardes, vin, &c.

Conditions: comptant. 24 nov—6

PAR DOMINGON & SAMORY.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse d'Orléans et à la requête de Mr. J. J. Smith, exécuteur testamentaire de la succession de feu J. C. Arnaud, il sera vendu le mercredi, 27 décembre prochain, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis.

Une mulâtresse nommée LINSEY, âgée de 34 ans, et son enfant Georges, âgé de 6 ans, dépendant de la dite succession.

Conditions—Moitié comptant, et la balance à 6 mois, en billet endossé à satisfaction et portant hypothèque.

Acte de vente pardevant Louis Feraud, notaire public. 21 nov

PAR HEWLETT & CENAS.

Vente de Syndic.

LE sera vendu, jeudi 23me jour du mois de décembre 1837, à la Bourse de l'Arcade, à midi, en vertu d'un ordre de la cour de District, portant la date du 18 du courant, et sous la direction du syndic.

DEUX LOTS DE TERRE, abandonnés par Mrs J. W. Swain & Co, et Swain et Brothers à leurs créanciers.

DEUX LOTS DE TERRE, situés rue du Camp, entre la rue Girod et Poydras, et désignés sur le plan original comme Nos 9 et 10.

LE LOT No 9 mesure 24 pieds 10 pouces et 6 lignes face à la rue du Camp, sur une profondeur de 151 pieds 1 pouce.

LE LOT No 10, mêmes dimensions.

Les lots de terrain sont de [illegible] sur le derrière sur une allée.

CONDITIONS—Un, deux, trois et quatre ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par devant J. B. Marks, not. public, aux frais des acquéreurs.
23 nov—26

PAR FERNANDEZ & WHITTING.

Succession Saures.

SAMEDI, 5 de décembre prochain, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, à midi précis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans, en date du 4 novembre courant, il sera vendu le nègre LEWIS, âgé à peu près de 35 ans, cordonnier.

Conditions—6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente, en l'étude de W. Y. Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur. 7 nov

VENTE PAR LE MARSHALL.

Les Etats Unis contre la goëlette Congress.

COUR DE DISTRICT DES ETATS UNIS pour le District Oriental de la Louisiane—no 4239—En vertu d'un writ de venditioni exponas à moi adressé, et sera vendu en vente publique à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le samedi 9 décembre 1837, la goëlette Congress, avec ses agrès, apparaux et ameublement, saisie dans l'affaire ci dessus. J. H. HOLLAND,
Marshall des Etats Unis.

N. B. Cette goëlette est amarrée au bassin d'en haut et l'inventaire peut être examiné au bureau du marshall, coté ouest de la Douane.

DANS la Cour de District des Etats-Unis, pour le district oriental de la Louisiane.—W. J. Andrews contre le bateau à vapeur James Monroe—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, j'exposerai en vente publique, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St-Louis, en cette ville, le lundi onzième jour du mois de décembre prochain, à midi, le bateau à vapeur James Monroe, ses cordages, apparaux et fournitures, tel qu'il se trouve en ce moment à la Pointe aux Herbes, à environ 15 milles du chemin à coulisses de Pontchartrain.

Conditions comptant. J. H. HOLLAND,
1er. déc Marshal des Etats-Unis

$10 DE RECOMPENSE

Parti marron de chez le soussigné, depuis le 8 de ce mois, de grand matin, le nègre Jesse, âgé d'environ 26 ans, taille de 5 pieds, peau noire, il lui manque quelques dents de devant, il avait, lors de son départ, un chapeau blanc, habit de drap et un pantalon de cotonnade.

La récompense ci-dessus sera donnée à qui conque le conduira chez Mr. H. P. Kenar, No. 81, rue St. Joseph, ou à E. J. B. wer, à Lafayette. 30 nov—3

AVIS—Déposé à la geôle de St. Jn.-Baptiste, une négresse anglaise nommée BETSY, appartenant à M. Joseph, de la Nlle.-Orléans. Le propriétaire est prié de la retirer en se conformant à la loi.
20 nov A. LUMINAIS, Shérif.

$50 DE RECOMPENSE

SERONT données à quiconque logera dans l'une des geôles de cet Etat, un mulâtre nommé JIM, âgé d'environ 35 ans, et qui s'est absenté de l'habitation d'Edmond B. Marbinon, depuis le 15 du mois d'août dernier.

Ledit qui s'appartenait et devant à la boulangerie de A. Marmillon & Lanaux, rue Conti.

S'adresser à James S. Mark, à la Banque du Gaz.
28 nov—6

Parti marron de chez les soussignés Menard Frères, le nègre TOM, se faisant appeler John Thomas, jouant du violon; il est de la taille de 5 pieds 4 à 5 pouces, parlant anglais et français; il est mi-grenade figure.

Vingt piastres de récompense à celui qui le logera dans une des geôles de cet Etat. 9 nov—

$50 DE RECOMPENSE

Seront payées à toute personne qui arrêtera et fera mettre dans une des prisons de cet état, en en donnant avis au soussigné, le nègre DANIEL, âgé d'environ 23 ans; il est vif et pont, bon domestique de maison, il saigne très bien les chevaux et conduit aussi très bien une voiture; il est le nègre qui appartenait à Mr. Joseph Prados qui l'a vendu au soussigné; ce nègre parle l'anglais et le français, et est assez rusé pour se dire libre et offrir ses services, comme étant domestique très intelligent, à bord de quelque steamboat ou à l'hotel.

21 nov E. CARRABY.

CLUB DES JOCKEYS

DES COURSES DE LA N. ORLEANS.

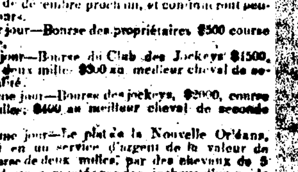

Au dessus de la Course de l'Eclipse.

CES courses commenceront le mardi 5me. jour de décembre prochain, et continueront pendant six jours.

Premier jour—Bourse des propriétaires $500 course d'un mille.

Second jour—Bourse du Club des Jockeys $1500, course de deux milles; $300 au meilleur cheval de seconde qualité.

Troisième jour—Bourse des jockeys, $2000, course de trois milles; $400 au meilleur cheval de seconde qualité.

Quatrième jour—Le plat de la Nouvelle Orléans, consistant en un service d'argent de la valeur de $1000, course de deux milles; par des chevaux de 3 ans, et au dessous, montés par des jockeys d'un poids convenable.

Cinquième jour—Bourse des jockeys; $3000, quatre milles; $500, au meilleur cheval de seconde qualité.

Sixième jour—Bourse des propriétaires $700, course d'un mille.

Ces courses qui doivent commencer le 5 de décembre, ont déjà créé un vif intérêt. Les doutes que l'on concevait sur l'impossibilité de mettre à exécution un semblable projet ou entièrement disparu. Le chemin est en bon état. Deux chemins de rail road sont maintenant achevés, et pratiqués, et des chars additionnels pourront conduire à chaque demi heure, tous ceux qui voudront se rendre à l'endroit des courses.

Des chevaux qui comme les célèbres Rodolph, Fanny Wright, Mlle. M illey, Laurent, Henriet, Arkansas, Glorvina, Othello, Jésuer, Julianna, Walter, ainsi que beaucoup d'autres chevaux distingués qui se trouveront également à cette course, offriront les plus grands plaisirs aux amateurs de ce genre d'amusement.

Y. N. OLIVER,
21 nov—13 propriétaire.

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO.

CUMPLIENDOSE el dia 30 del corriente el plazo acordado por la comision administrativa de esta compañia á los miembros de ella que deben cotizaciones atrasadas, se avisa á los que se hallen en tal caso que ocurran á efectuar los pagos á la casa del infrascrito, esquina de las calles Levée y Enghien, quien se hallará en ella todo los dias, desde las 7 á la 9 de la mañana, y de una á quatro de la tarde.

Los individuos que el citado dia no hayan efectuado sus pagos, seran rayado de la lista de la compañia, y perderán sus todo los derechos para el cobro segun lo previene el reglamento.

Nueva Orleans, 16 de Noviembre 1837.

JUAN PUJOL Y RIPOLL,
17 nov—14 Tesorero.

TRAITES sur Baltimore à vendre par HARRISON, CLEGG & Co,
16 nov rue de la Douane.

TERMS OF

SUBSCRIPTION.—Twelve D per annum, payable ann dollars for the tri-weekly co year in advance, where no No subscription will be dis notice, in writing, must b ous to the expiration of a c ous subscription.

ADVERTISEMENTS.—One dollar insertion, and half that for e any material alteration fro will be charged as a n length of a square.

ADVERTISEMENTS ordered vals, will be charged one do insertion.

YEARLY ADVERTISERS.—Sixty dollars for English a guages, Banks, Insurance public institutions, fifty do $50 for both languages. Sh room merchants, tradesmen and $60 for both languages.

MARRIAGES, AND OBITUARI ing the attention of the p cards of passengers, benef and dollar per square, for languages.

COMMUNICATIONS OF ADVER ture, when admissible are in advance.

A deduction of twenty-fiv Auctioneers, Sheriffs, R ers, on sales of Real Esta gauges, and 10 per cent. o on sales of other property.

ADVERTISEMENTS out of th of the yearly advertiser, a plantation sales, runaway s No. will be charged for sep rates.

ADVERTISEMENTS not spe published one month, and No advertisements of bankr ed in any case, unless paid payment guaranteed by town.

Theatres and other places or daily for the season, in English alone, and 150 do All announcements of c are shall be charged double rements.

FOR BATON-ROUGE And all intermediate landings. The Brilliant, Capt. [illegible] will leave every Wednesday and [illegible] the morning, and leave Ba [illegible] and Monday at the same [illegible]

The Brilliant will take a freight, only in the hold. By this arrangement, passengers may be sure of making a speedy and safe passage on a boat not encumbered with goods.

All freight must necessarily be landed on board the Boat on Tuesdays and Fridays, as on the morning of starting. In a paid by shippers when the board.

Freight landed at plantations at the risk of the owners.

For freight or passage apply on board. N. B.—No debts will be paid unless contracted by order of the captain. nov 9—6m

Packets For New York.

To sail punctually every fortnight, in the season full or not full.

Ship Orleans, S. Sears, 27.
Ship Alabama, C. C. Dec. 11.
Ship Arkansas, E. S. Dec. 25.
Ship Saratoga, W. Ha Jan. 8.
Ship Nashville, D. J. Jan.
Ship Kentucky, J. B. Feb. 5.

The above ships are all o and copper fastened, were New York express for the draught of water and pass without any detention. of great experience and they up and down the Mississippi have been handsomely furnished of the best description wi The Cabin passage is $9 and there is no liquor furnish For freight or passage, app FRANKLIN A.

nov 11

The ships are not accountable for hollow ware, marble or granite rust or iron or steel, nor for parcell unless a regular bill of lading be signed at the office of th

FIRST VESSEL FOR [illegible]

The superior and fast sailing [illegible]inia, Capt Sn[illegible] having most of her cargo engaged can take short notice. Early application be made. For freight apply to LEVI H. G[ALE]
nov 25

FOR H[AVRE]

The A 1 fast sailing Marshall, master, For the freight of which, Master on board, or to
nov 24

FOR LIV[ERPOOL]

The superior ship American, the greater part of her cargo immediate despatch. For
nov 24

This ship is light draft of leans cotton press.

FOR LIV[ERPOOL]

The fast sailing Marshall, is load Cotton Press, an despatch. For remainder
nov 22

FOR BO[STON]

The fast sailing capt. Dillingham, 300 bales, and will sail at ber. For passage, having Apply on board, opposite

nov 21

FOR [illegible]

The splendid teneh? ship Hud part of her freight engaged patch for the above port. ply to the captain on bo A. GRIVOT

FOR GA[LVESTON]

The regular sc master, having despatch. For passage having fine sengers apply on board at
nov 20

FOR L[iverpool]

The fine barque ster, will have de for passage, appl
nov 20

FOR LI[VERPOOL]

The A. 1 ship cargo engaged, stely. For freight of 300 opposite Julia street or
nov 10 GEOR[GE GREEN]

FOR [illegible]

The fine and Gilbert, master cargo engaged, will have balance of freight or pass dations, apply on board,
nov 10

FAUBOURG WA[SHINGTON] BALL [ROOM]

The subscrib[er] friends and the have rented the large and Giquel, in faubourg Wa giving subscription Ball Attached to this estab and a Coffee House, in w of Liquors and attentive The subscribers will place their Ball Room be ...pectability of its visitors, any other country,—and fidence indulge the h by the elite and fashion

The first ball will instant, and will com
nov 13

[TO LET]

Part of store with joint priv wholesale business of store will be preferred.

HOUSE AND [STORE] AND GO[ODS]

The undersi[gned] from business the house and store he dé and Esplanade stree He will sell at cost th
dec 2—3t

TO RENT

Nos. 12 & 13 on Dorsiere s tom House streets, wel ing or Shoe stores, and tenant. Apply to
dec 2 6.

TO RENT

spacious hous fronting the Bienville street and P North American H dergoing suitable repa few days. For terms tembour street.

[RE...]

THE subscriber ha ner of Canal s door, in Mr Paulding's
nov 10

REMOVAL—J. their store from
oct 23

DOCTO[R] Removed to No 12

STEARNS, BRO[WN] No 50 Camp st.

REMOVAL—S[illegible] removed to B[illegible]

DR. HOUGH h[as] Canal street, ne
sept 7—3m

CHARLES [illegible]
NO. 46 C[illegible]
Keep constantly on
ELEGANT & [illegible]
Mahogany, [illegible]

LEGEND[ARY?]

[illegible] Ship and fam[ily] notice.

EXCHANGE on
nov 23